

Formes inédites d'intégration des chargés de cours

Claude Gauvreau

■ L'embauche de chargés de cours sur une base annuelle et l'ouverture pour ces derniers de postes de professeurs réguliers font l'objet d'une entente de principe intervenue récemment entre la direction de l'UQAM et le syndicat des chargés de cours (SCCUQ). Cette entente, qui a été entérinée à 66 % par l'assemblée générale des membres du SCCUQ, modifiera les statuts des chargés de cours et pourrait entrer en vigueur au début de l'année académique 2005-2006. Son objectif est de faciliter l'obtention de postes de professeurs aux chargés de cours qui aspirent à une carrière professorale. La mise en œuvre de l'entente est celle d'un projet pilote d'une durée de trois ans.

Selon Guy Dufresne, président du SCCUQ, «le projet pilote n'a pas pour but de révolutionner l'organisation générale du travail mais il ouvre un champ de possibilités intéressantes. En outre, il fera l'objet de deux évaluations par un comité paritaire composé de représentants de l'administration de l'Université et du syndicat.»

Les candidats aux cinq postes de professeurs réguliers, réservés exclusivement aux chargés de cours, devront satisfaire aux critères institutionnels d'embauche, être en situation de simple emploi à l'Université, être inscrits sur la liste de pointage du département concerné depuis au moins

six sessions et avoir enseigné au moins neuf charges de cours.

L'engagement d'un maximum de dix chargés de cours sur une base annuelle est pour la durée du projet pilote. Outre l'enseignement, l'entente reconnaît également qu'ils pourront assumer d'autres tâches telles que l'élaboration, l'évaluation ou la révision de cours ou de programmes, la coordination de personnes concernées par l'enseignement, le développement de matériel pédagogique, la responsabilité de travaux pratiques, d'ateliers ou de laboratoires. Seuls les chargés de cours détenteurs d'une maîtrise, en simple emploi, inscrits sur la liste de pointage du département concerné depuis au moins 12 sessions et ayant enseigné au moins 18 charges de cours pourront soumettre leur candidature.

Une entente «novatrice»

«Le projet pilote présente un caractère novateur dans la mesure où, pour la première fois, des postes de professeurs réguliers pourront être dédiés à des chargés de cours. Deuxièmement, on reconnaît enfin que des tâches connexes à l'enseignement font partie intégrante du travail des chargés de cours. Dans la pratique, plusieurs parmi eux assument déjà des responsabilités pédagogiques», souligne le président du SCCUQ. «Mais on devra aussi s'assurer que cette intégration des tâches ne suscitera pas un déles-

tage de responsabilités sur le dos des chargés de cours entraînant ainsi une surcharge de travail», ajoute M. Dufresne.

Le responsable syndical estime également que l'embauche sur une base annuelle permettra à des chargés de cours de connaître plusieurs mois à l'avance les cours qu'ils seront appelés à donner. «Cela ne pourra qu'améliorer le degré de leur préparation et de leur contribution à la qualité de l'enseignement et les étudiants en sortiront gagnants», affirme M. Dufresne.

La réaction du SPUQ

En septembre dernier, le syndicat des professeurs (SPUQ) transmettait à l'administration de l'UQAM, un avis dans lequel il réitérait son appui en faveur de l'accès à la carrière professorale pour les chargés de cours possédant la formation et la compétence requises, à la condition que les postes créés soient uniquement associés au statut de professeur régulier, membre du SPUQ.

Le volet de l'entente portant sur l'embauche de chargés de cours sur une base annuelle a suscité par contre d'importantes réserves. La direction du SPUQ considère en effet que l'administration de l'Université doit préciser l'objectif qui sous-tend cette démarche et signifier clairement qu'elle ne conduira pas à l'instauration d'un nouveau statut s'apparentant à celui

de «chargé» ou de «maître» d'enseignement.

«Nous sommes favorables à ce que des chargés de cours puissent accéder à la carrière professorale, ce qui était pratiquement impossible à l'époque des compressions budgétaires dans les années 90», déclare le président du SPUQ, Jacques Pelletier. «Et nous comprenons aussi que l'embauche sur une base annuelle permettra de stabiliser la situation d'un certain nombre de chargés de cours dits structurels. Notre conseil syndical aura à se prononcer au début décembre. Je crois que le SCCUQ, avec lequel nous avons d'excellents échanges, comprend très bien nos préoccupations. Notre objectif n'est pas de faire échouer l'entente, mais nous voulons des garanties qu'il n'y aura pas création d'une nouvelle catégorie de professeurs qui ne feraient pas de recherche pour se consacrer exclusivement à l'enseignement», ajoute M. Pelletier.

Comme l'écrivait Guy Dufresne dans le numéro d'octobre du bulletin d'information du SCCUQ, le projet pilote permettra de saisir les forces et les faiblesses de l'entente avant d'en arriver à porter un jugement sur l'inclusion ou non d'un nouveau statut dans la convention collective du syndicat. «Le SCCUQ s'engage prudemment dans l'exploration de formes inédites d'intégration des chargés de cours de l'UQAM.» ●